



Rupture d'un cdd de 1 mois pour décès ?

Par **Louni**, le **24/05/2008** à **19:47**

Bonjour!

Je suis étudiant, je viens de signer un CDD de 1 mois pour distribuer des tracts. Cela fait une semaine que j'ai commencé, mais une personne de ma famille proche (ma grand mère) et décédé en Algérie. J'ai appris cela il y a quelques heures, je dois obligatoirement partir demain ou au plus tard après demain pour être présent le jour de l'enterrement. Je ne pourrai surement pas revenir pour terminer mon contrat. Ma question est, est ce que je peux quitter mon CDD avant la fin du contrat et obtenir le paiement de la semaine que j'ai effectué sans risquer de problème? Je vous remercie d'avance.

Louni!!

Par **Jurigaby**, le **24/05/2008** à **22:54**

Bonjour.

En principe, je dirai que non mais vous pouvez négocier avec votre employeur. En principe, il est d'usage de régler ce genre d'histoire à l'amiable et de vous payez la semaine que vous avez faite.

Par **Louni**, le **25/05/2008** à **02:02**

Bonjour!

Merci pour votre réponse, je vais donc voir ça avec lui demain. Juste une petite question je me suis renseigné sur le net, le décès d'un proche ne fait pas partie d'un cas de force majeure? Encore merci pour votre réponse.

Par **Jurigaby**, le **25/05/2008** à **02:05**

Bonjour.

Oui, c'est ce que je pense. Maintenant, je vous avoue que je n'ai pas de jurisprudence sous les yeux. Peut être que je me trompe mais franchement, je pense pas.